

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA11 210054

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA11 210054 INTITULÉ « PREMIER PROJET - ADOPTER EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), UNE RÉSOLUTION AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TROIS ÉTAGES, COMPRENANT SIX UNITÉS DE CONDOMINIUM, SUR LA RUE GERTRUDE (LOT 1 153 701) :

1. D'autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages, comprenant six unités de condominium, sur la rue Gertrude (lot 1 153 701);
2. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-69, du Règlement de zonage 1700, afin que la marge latérale soit inférieure à celle prescrite;
3. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, à la condition suivante :
 - les travaux doivent refléter les exigences énoncées dans l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). »

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, à sa séance du 1^{er} février 2011, dudit projet de résolution « Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages, comprenant six unités de condominium, sur la rue Gertrude (lot 1 153 701) », tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 1^{er} mars 2011 à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*;

QUE la modification a pour but:

D'autoriser la construction d'un immeuble de 3 étages comprenant 6 unités de condominium sur le lot 1 153 701 (3968 à 3972, rue Gertrude).

QUE ce projet de résolution concerne la zone indiquée sur le plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 17 février 2011

Louise Hébert
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire du conseil d'arrondissement

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
RÉSOLUTION CA11 210054
AVIS PUBLIC

